rents jusqu'au 6e degré inclusivement, et cela en temps de paix seulement.

M. le général Billot, au nom de la commission, repousse l'amendement au point de vue de l'armée, de la famile et de la société.

M. Dahirel appuie l'article Target.

M. le général Billot combat une seconde fois l'amendement.

M. Target insiste et invoque l'intérêt des classes laborieuses de la population des campagnes.

M. le général Guillemaud objecte que dans les campagnes le mariage entre parents est très-fréquent et que, si l'on adopte l'amendement Target, le recrutement deviendra impossible.

M. Bethmont répète que la commission condamne toute substitution, quelle qu'elle soit.

M. Paris propose de limiter la faculté de substitution au 4me degré.

Un scrutin s'ouvre sur la première partie de l'amendement Target. (Substitution entre frères) qui est adoptée par 366 contre 269).

M. Target se rallie à l'amendement Paris.

M. Bethmont supplie l'Assemblée de repousser au moins cette dernière partie relative à la substitution entre beaux-frères et parents au 4e degré.

M. de Chasseloup-Laubat parle dans le même sens.

Un nouveau scrutin s'ouvre sur la seconde partie de l'amendement Target Paris qui est repoussé par 393 voix contre 258.

M. Keller demande que la discussion sur la proposition Bamberger vienne avant les lois d'impôt.

M. le ministre de l'intérieur objecte que rien n'est plus urgent que les lois d'impôt.

La proposition Keller n'est pas adoptée.

La séance est levée à cinq heures 55 minutes.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Force nominale des machines à vapeur. — On sait qu'on entend par force *nominale* d'une machine, le travail qu'elle peut fournir dans des conditions de pression et de vitesse déterminées, et choisies d'ailleurs uniformément pour toutes les machines d'un même système. On peut, dans de certaines limites, augmenter la pression ou la vitesse et obtenir ainsi d'une même machine un effet utile plus grand que sa force nominale, mais ce travail *effectif* ne peut être mesuré que par les dynamomètres, ou par l'étude des diagrammes fournis par l'indicateur.

Il est cependant utile de pouvoir, à première vue, se faire une idée de la puissance moyenne d'une machine, et c'est dans ce but que Watt a donné une règle quasi empirique, pour y arriver. Avant l'invention des machines à vapeur, les forces mécaniques employées se bornaient à l'effort musculaire de l'homme ou des animaux (effort facile à évaluer ou à représenter), ou à l'action du vent ou des chûtes d'eau; or, ces derniers moyens étant employés principalement pour la mouture du grain, les constructeurs les évaluaient d'après le nombre de mesures de blé qu'ils permettaient de moudre dans un temps donné; ainsi l'on disait : une chûte d'eau de 14 boisseaux à l'heure, un moulin à vent de 10 boisseaux, etc.

Cette base d'évaluation devenait tout à fait insuffisante pour les nouveaux moteurs qui ne tardèrent pas à être appliqués d'une manière générale et qui vinrent bientôt, non-seulement suppléer et remplacer les moteurs animés ou naturels, mais qui encore prirent place dans des industries où l'on n'aurait jamais supposé que la main de l'homme pût être secourue par la machine.

Toutefois, les premières applications ayant eu pour but de remplacer économiquement le travail des animaux, Watt détermina le travail qu'un cheval peut fournir en moyenne et trouva qu'il peut être représenté par l'élévation de 33,000 livres à un pied (1) dans une minute. Il donna à cette quantité le nom de « horse power » (puissance d'un cheval).

Mais les praticiens, peu familiarisés encore avec les calculs mécaniques, fort embarrassés d'ailleurs pour évaluer du tissage ou de la filature en boisseaux de grain, comprenaient, juste un peu moins que leur boisseau, la formule mathématique qu'on leur présentait ; il leur fallait « quelque chose » qu'ils pussent mesurer avec leur « pied de roi. »

Pour les satisfaire, Watt inventa le « *cheval nominal* » et donna une formule pratique pour déterminer, d'après la surface du piston, la puissance que peut fournir une machine, marchant sous une pression donnée, et avec une vitesse donnée ; admettant donc qu'une pression de 7 livres par pouce carré (3 k. 17 ou 0 k. 39 par centimètre), et qu'une vitesse de 220 pieds par minute (67 m. 10 ou 1 m. 12 par seconde) représentent les conditions de marche moyenne et normale d'une machine, il en conclut que chaque 22 pouces carrés du piston correspond à un « horse power ». La formule de Watt a été depuis simplifiée et ramenée au pouce carré comme unité en admettant une pression de 70 livres et une vitesse de 480 pieds

Nous croyons que nos lecteurs seront plus satisfaits d'avoir une réduction de cette formule en mesures françaises.

« On aura, à très-peu près, la force nominale d'une machine en comptant un cheval par décimètre carré du piston pour une marche de 0 m. 72 de vitesse par seconde sous une pression effective de 1 atmosphère. »

La puissance effective de la machine se développera d'ailleurs proportionnellement à la pression et à la vitesse, ainsi, la machine de 10 chevaux, force nominale, en donnera 15 si la vapeur est portée à 1 1/2 atmosphère, 20 si elle est portée à 2 atmosphères, etc.; de même, sous la pression de 1 atmosphère, elle donnera 20 chevaux effectifs si la vitesse est portée à 1 m. 44, au lieu de 0,72.

Quant à la vitesse du piston qui sert de base à cette évaluation, elle est on ne peut plus facile à déterminer; il faut pour cela prendre le nombre de tours du volant dans une minute, le multiplier par 4 fois la longueur de la manivelle (mesurée entre les deux centres des tourillons), et diviser le produit par 60, on aura ainsi la vitesse linéaire par seconde du piston.

ALBERT THOMAS.

(1) 14,970 k. à 0 m. 305. En France, l'unité de travail mécanique est indépendante de la notion de temps ; elle consiste dans la puissance nécessaire au levage de 1 kil. à un mètre ; c'est ce que l'on appelle « un kilogrammètre ». Le cheval vapeur français est de 75 km. par seconde. Le cheval anglais étant de 14,970 × 0m,305 : 30 = 76km,10 ; on voit qu'on peut, sans grande erreur, les prendre l'un pour l'autre.

—

On nous écrit d'Alexandrie :

« En 1871, notre port a expédié 1,961,152 quintaux de coton, 277,300 quint. de sucre et 77,802 quint. lin et laine. Il a été importé 2,365 tonnes de coke. 330,071 ton. de houille, d'une valeur totale de 500,000 livres.

» Du 1er octobre 1871 au 1er avril 1872, l'exportation de coton a été de 1,726,450 quintaux. »

—

Nous lisons dans le *Temps* :

« La réunion des députés libre-échangistes a tenu séance jeudi, sous la présidence de M. Henri Germain, député de l'Ain.

» On s'est occupé de la marche à suivre dans l'Assemblée pour la discussion des impôts nouveaux. Après une longue discussion, la réunion a pris les décisions suivantes :

» Il est indispensable de commencer la discussion des lois de finances par celle de l'impôt sur les matières premières, afin de démontrer tout d'abord que l'application de cet impôt est rendue impossible par les traités de commerce actuellement existants.

» Une fois le terrain économique débarrassé de cet obstacle, il faudra demander à tous les groupes de l'Assemblée de se concerter pour l'adoption d'un certain nombre d'impôts nouveaux propres à assurer au Trésor les ressources qu'il réclame.

» Enfin ces groupes devront déléguer quelques-uns de leurs membres auprès du président de la république pour lui faire connaître les décisions de la Chambre et lui demander de vouloir bien y acquiescer. »

—

M. Vial a présenté à l'Académie des sciences un nouveau procédé d'impression sur étoffes, entièrement basé sur les précipitations métalliques.

On prend un tissu quelconque de fil, de soie, de coton, de laine; on le trempe dans une solution d'azotate d'argent; on l'exprime, on l'essore légèrement. Si l'on applique ensuite sur ce tissu imprégné d'azotate un cliché métallique en zinc, en plomb ou en cuivre, dès que le contact a lieu l'azotate se décompose et l'argent, précipité sous forme d'une poudre noire, reproduit sur le tissu l'image fidèle, nette du dessin du cliché; et cette image est tellement adhérente qu'elle ne disparaît qu'avec le tissu; la pénétration du dépôt pénètre en effet le tissu jusqu'à le traverser.

La teinte de l'impression peut varier du gris le plus clair au noir le plus vif. Tous les tissus que l'on peut imprégner se prêtent à ce nouveau genre d'impression, la soie donne les plus beaux produits.

La couleur est *grand teint*, c'est-à-dire qu'elle résiste à tous les lavages, soit alcalins, soit acides; la fidélité et la pureté du dessin reproduit sont extrêmes et inconnues jusqu'à ce jour dans l'impression des tissus. Le procédé est simple, facile, et l'on est tout surpris de voir apparaître sur un linge blanc une image noire sans encrage du cliché.

ROUBAIX
ET LE NORD DE LA FRANCE

La nuit dernière, un vol avec effraction a été commis dans l'établissement de MM. Auguste Lepoutre et Cie, rue des Longues-Haies.

Les voleurs ont détaché le contrevent d'une fenêtre de l'ouvroir donnant sur la rue; ils ont brisé une vitre et l'un d'eux s'est introduit dans l'intérieur par l'ouverture.

Douze pièces de tissus ont été enlevées.

Certains indices font croire que les coupables connaissent les habitudes de la maison et qu'ils sont aussi les auteurs du vol commis récemment chez MM. Alfred Motte et Meillassoux.

Les échantillons des pièces volés sont déposés au bureau central de police; ils sont en nouveauté très reconnaissable.

Pour arriver à mettre la main sur la bande qui commet tant de méfaits depuis quelque temps, une forte récompense est promise à la personne qui fournira des renseignements suffisants pour capturer les voleurs ou pour recouvrer la marchandise volée.

—

C'est par erreur qu'il a été annoncé que de nouveaux cas de typhus avaient été constatés dans divers arrondissements du Nord. Un seul cas a été signalé, il y a huit ou dix jours, dans l'arrondissement de Dunkerque, à Sock. Depuis lors, la situation sanitaire des bestiaux est satisfaisante.

—

Procès-verbal a été dressé à la charge de Jean-Baptiste D... et Guillaume D..., exerçant tous deux la profession de tisserands, pour violences et dommage à la propriété d'autrui.

—

Nous avons remarqué, ce matin, qu'un affaissement s'est produit au pan de la rue des Fossés, près l'église Ste-Elisabeth.

Avis à qui de droit.

—

Avis aux Alsaciens et aux Lorrains : Une note insérée au *Journal officiel* annonce que le ministère des affaires étrangères a signé, le 14 de ce mois, avec l'ambassadeur d'Allemagne, un arrangement ayant pour but de faciliter la légalisation des actes intéressant les Alsaciens-Lorrains. Aux termes de cet arrangement, les actes de l'état civil, les documents judiciaires et autres actes analogues délivrés en Alsace-Lorraine et produits en France, et réciproquement, n'auront besoin d'être légalisés que par le président d'un tribunal ou par un juge-de-paix.

—

Une tentative de meurtre, compliquée d'outrage aux mœurs et suivie d'une tentative de suicide, a eu lieu mercredi dans l'après-midi, au cimetière de Saint-Roch, à Valenciennes. Les détails que l'on rapporte à ce sujet sont d'une brutalité révoltante; nous ne pouvons que résumer les faits en quelques mots. Le coupable est un étranger, un voyageur de commerce, dit-on, descendu la veille dans un hôtel de notre ville. Il avait eu l'étrange idée de choisir le champ du repos pour le théâtre de ses ignobles ébats, comptant n'y pas avoir à redouter d'œil indiscret; mais ses allures inquiètes ayant donné l'éveil au gardien du cimetière et à son fils, ils guettèrent l'homme et le surprirent presque en flagrant délit. Il prit la fuite, suivi de si près qu'il comprit bientôt l'inutilité de ses efforts. Se retournant alors, il déchargea un revolver, qui heureusement n'atteignit personne, mais profitant du trouble causé par la détonation, il se glissa dans un champ où il essaya de se faire sauter la cervelle. La balle mal dirigée ne lui fit qu'une blessure assez légère au menton. Il a pu faire à pied le trajet du cimetière à la prison où il a été écroué.

(*Courrier du Nord.*)

—

Lundi dernier, un accident qu'on ne pouvait prévoir et qui a déjoué toutes les précautions prises pour préserver la vie des mineurs, a coûté la vie à un malheureux ouvrier, Désiré Steffe, occupé dans la galerie de la fosse du Chauffour, à l'Ecorchoir. Tandis qu'il était appliqué au travail, une masse de pierre se détacha du plafond de la galerie et le couvrit presque tout entier. Un voisin accouru au bruit s'efforçait de le dégager, mais un second éboulement survint et grossit le monceau de décombres sous lequel agonisait son camarade. Bientôt prévenus, d'autres ouvriers accoururent ; ce n'est qu'après huit heures de travail qu'on parvint à dégager l'infortuné qui, depuis longtemps avait cessé de vivre.

(*Id*)

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille DESOBRY-BAUDUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LOUIS DESOBRY, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux salut et convoi qui auront lieu dimanche, 23 juin à quatre heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chaussée, en face de la *Croix d'Or*.

Société financière de Paris.

La *Société financière*, aujourd'hui **Société financière de Paris**, constituée le 15 janvier 1869, avec le concours de la Société de dépôts et de Comptes courants, a eu pour objet de traiter une série d'opérations de banque qui sortent du rôle de caissier que les statuts de la Société de Dépôts imposent à cet établissement.

Les fondateurs de la *Société financière* avaient pensé qu'un capital particulier, appliqué aux affaires solides et lucratives qui étaient chaque jour apportées à la Société de Dépôts, trouverait dans cette affectation spéciale un emploi largement rémunérateur.

Les résultats ont justifié ces espérances.

La *Société financière* n'avait cependant été établie en quelque sorte qu'à titre d'expérience. Sa durée avait été limitée à cinq années, son capital fixé à 15 millions de francs, divisé en 30,000 actions de 500 fr.; on n'appela d'abord que 125 fr. par action, et l'appel du deuxième versement de 125 fr. ne fut fait que pour donner satisfaction à ceux des titulaires qui préféraient avoir un titre au porteur ; le dividende fut limité à 10 0/0, le surplus des bénéfices mis en reserve; enfin, on décida que les actions ne seraient pas cotées à la Bourse pendant cette période d'essai.

Le Conseil d'administration a été composé en grande partie d'administrateurs de la Société de Dépôts et de Comptes courants, ce qui a maintenu entre les deux établissements une union d'action et de vues utile au but proposé.

La *Société financière*, dans des conditions de capital restreint, a pu cependant, outre les affaires courantes, traiter pour son compte quelques opérations importantes et participer à celles que contractaient les grands Etablissements financiers de Paris. Elle est au nombre des neufs institutions de crédit qui ont émis les billets de 5 fr. et figure parmi les fondateurs de la Chambre de compensation des banquiers, créée à Paris sur le modèle du *Clearing-house* de Londres.

Les résultats qu'elle a obtenus ont été de :

21 fr. **80** pour portion d'exercice en 1869,
réduits à **15** » en 1870, à cause de la guerre, pour remonter à
25 » en 1871.

et cela sans que le capital ait été un instant compromis, malgré les funestes événements survenus. Ce capital est resté disponible et réalisable à volonté.

En outre, il a été mis à la réserve une somme de **250.217 fr. 52**, et les bénéfices déjà réalisés sur l'exercice courant permettent de distribuer exceptionnellement le 1er juillet aux actionnaires anciens, contre remise du coupon ordinaire non payable en octobre, un dividende de **12 fr. 50**.

Aujourd'hui que le succès de la *Société financière* peut être considéré comme définitif, en raison de la pratique même des trois dernières années et des relations contractées, le Conseil d'administration a pensé que le moment était venu de porter le capital de la Société à un chiffre plus en rapport avec l'importance de ses affaires, afin de lui permettre de prendre un rôle plus marqué dans toutes les grandes opérations et la place qui lui appartient dans les combinaisons financières qui vont se produire.

Les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 juin 1872, s'inspirant des mêmes idées, ont décidé, sans attendre le terme de 1874 fixé par les Statuts, de prolonger jusqu'au 1er janvier 1894 la durée de la Société, et de porter le fonds social de **15** millions à **40** millions de francs, par la création de **50,000** actions nouvelles de 500 fr., sur lesquelles 250 fr. seront appelés, en sorte que toutes les actions soient libérées de 250 fr.

Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes pour le partage des bénéfices du second semestre 1872.

Ces **50,000** actions nouvelles sont à souscrire *au pair de* **500 fr.**, sur lesquels les souscripteurs auront à verser :

Fr. **125** en souscrivant
et Fr. **125** le 25 août 1872, contre remise du Titre définitif au porteur. L'intérêt de retard sur le deuxième versement sera calculé à raison de 5 0/0 l'an, à partir du 25 août 1872, sans préjudice des dispositions inscrites aux Statuts.
Les **250** fr. restastants ne seront appelés que si les besoins de la Société l'exigent, et conformément aux dispositions des Statuts.

Les actions libérées de **250** fr. seront cotées à la Bourse de Paris.

La souscription sera ouverte à Paris, à la Société des Dépôts et Comptes courants, n° 2, place de l'Opéra, le *mardi 25 juin*, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

La répartition aura lieu à partir du lundi 1er juillet.

Tout actionnaire de la *Société financière* a droit de souscrire par préférence, et sans être soumis à aucune réduction, autant d'actions nouvelles qu'il en a d'anciennes.

Le coupon de 12 fr. 50 c. payable le 1er juillet 1872, sera pris en déduction de son premier versement.

Les Titres seront estampillés 2445.

LES ACTIONS
DE LA
Compagnie du Soleil
(Compagnie d'assurance contre l'incendie)
OFFERTES AU PUBLIC
PAR
LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Le *Moniteur des tirages financiers*, chargé de placer des actions de la **Compagnie du Soleil**, les offre au public au prix de :
3,816 francs l'action
Payables : en souscrivant... **1,000** fr.
— à la répartition... **2,816** fr.
Ensemble..... **3,816** fr.

D'après des calculs soigneusement faits, s'appuyant sur la moyenne des dividendes des dernières années, le produit de ces actions peut être, dès à présent, évalué :
Comme revenu minimum à **7.62** p. **100**
Comme revenu probable à **10** » p. **100**

On sait que les Actions des grandes Compagnies d'assurances contre l'incendie sont les meilleures, les plus solides et les plus rares de toutes les valeurs.

La Souscription sera close le jeudi 27 courant.

ON SOUSCRIT :
A PARIS, au *Moniteur des tirages financiers*, 104, rue Richelieu ;
A LYON, à la succursale du *Moniteur des tirages financiers*, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.
2448.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS 1869.

Le public est prévenu qu'à partir du lundi 24 courant, le coupon semestriel n° 7 des obligations Honduras 1869, à l'échéance du 1er Septembre prochain, sera payé tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, à l'agence financière du gouvernement, 42, rue de la Chaussée d'Antin, Paris, à raison de 10 fr. chaque, sans aucune déduction.

Le prochain tirage de 4.110 obligations remboursables à 300 fr. aura lieu le 1er août prochain.

Paris, le 20 juin 1872.

L'agent financier du Gouvernement de Honduras,
Emile SEEGMANN.

BANQUE GÉNÉRALE
DE CHANGE ET DE COMMISSION
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : Dix Millions de francs
Siége social : 18, rue du Quatre-Septembre
ADMINISTRATEURS : MM. A. Bénard ; J-Bte Benjamins; Simon Wiéner.
OPÉRATIONS DE LA BANQUE.
CHANGE, matières d'or et d'argent; Paiement des coupons français et étrangers ; Escompte des effets de Banque et des Bons du Trésor. — *Chèques, Traites et Lettres de crédit sur les placesde l'Europe. Négociations de fonds publics et de toutes les valeurs cotées et non cotées. — Avances sur titres.*
La Banque délivre immédiatement à ses clients les titres qu'ils veulent acheter et leur paie comptant le prix de ceux qu'ils veulent vendre.
Elle fournit par correspondance à ses clients tous les renseignements financiers qui lui sont demandés. 2318

Le **Phosphate de fer de Leras**, docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des maux d'estomac, des pâles couleurs, de l'appauvrissement du sang et de la leucorrhé. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science :
» Il faut le classer parmi les ferrugineux » qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. — SOUBEIRAN, professeur aux » Ecoles de médecine et de pharmacie. »
» C'est, selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration dont les résultats les plus rapides. — ABAN, médecin de l'hôpital Sainte-» Eugénie. » — Dépôt dans toutes les » bonnes pharmacies, à Roubaix Coille. 1914

COMMUNE DE DOTTIGNIES.
GRAND FESTIVAL
le Dimanche 23 Juin, auquel participeront les sociétés de Goyghem, Moen, Estaimpuis, Heestert, Mouscron, Tourcoing, Courtrai et Comines.
La fête sera terminée par un brillant feu d'artifice. 2416

Aux quatre Saisons
MODES
J'ai l'honneur d'annoncer aux dames que je viens de recevoir un réassortiment complet de chapeaux de paille et modèles haute nouvauté, ainsi qu'un beau choix de fleurs, plumes, rubans, crêpes, sylphides, etc.
Travail élégant, prix modérés.
Vve DEPOILLY

On demande deux apprenties
5, Rue Pellart, Roubaix.
2405

Commerce

Havre, 22 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes 500 b., marché très-calme, faible.

—

Liverpool, 22 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes 8,000 b., marché très-calme.

—

HAVRE, *Vendredi 21 juin 1872*. — Notre marché reste très-calme. En y comprenant **127 b.** vendues publiquement hier pour cause d'avaries, nous n'atteignons pas 400 b. Les vendeurs font bonne contenance et il n'y a pas de pression à la vente.

En livrable, il ne s'est rien fait ni par navire ni à terme. On est vendeur de juillet à septembre en Louisiane à 135, acheteur à 134.

Liverpool est très-calme avec des prix lourds ; à Manchester, par contre, le sentiment se soutient et on n'exerce aucune pression pour vendre.

Nous cotons	
Très ord. Louisiane	138 --
Low Midd. Louisiane en mer	140 N
dito en charge	140 N
Ordinaire Fernambourg	132 —
Bon ordinaire Oomra	102 —
New Oomra, en charge et en mer	105/6 N
Bon ordin. Tinnivelly	100 —
Ordinaire Cocanadab	90 —
Bon ordinaire Bengale	72 —

—

PORT ELISABETH, 15 mai. — Les stocks des laines augmentent sans amener de l'activité, à cause des nouvelles d'Europe qui ne sont pas favorables. Les bonnes qualités sont en bonne situation. L'Amérique continue ses achats soutenus en suints. On s'attend à des arrivages importants en juin

—

CONDÉ-SUR-NOIREAU, 18 juin. — COTONS. — Les affaires sont toujours très calmes sur cette place.

La plupart des tissus ont encore subi une nouvelle dépréciation, aussi les fabricants se voyant surchargés, commencent-ils à démonter.

Les tissages mécaniques se ressentent naturellement de la mauvaise position de la fabrication à la main, ils produisent toujours beaucoup et n'écoulent point.

La filature, naguère dans une position si favorable, éprouve le contre-coup de cette pénurie d'affaires et trouve difficilement le placement de ses filés. Elle est obligée d'en baisser les prix, malgré l'augmentation de la matière première.

En résumé, triste position commerciale et manque de confiance.

—

Londres, 19 juin. — COTON, faible. Pour cet article, on commence à se laisser impressionner par la perspective de la prochaine récolte. On assure, dans les groupes ordinairement bien informés, que les Etats-Unis se préparent à un large rendement. A la faveur de cet espoir, la spéculation déserte le marché et la baisse prévaut. La question est de savoir si les approvisionnements des filatures sont suffisants.

LAINES. — Les premières ventes de laines ne sont pas favorables à l'article. Il faut attendre l'enchère de Londres pour apprécier la véritable situation du marché.

—

HALLE AUX TOILES DE ROUEN AU 21 JUIN.

Les transactions, depuis huit jours, n'ont pas été plus actives que les semaines précédentes. On voit peu d'acheteurs sur notre place, et les affires sont très-limitées.

Les cours des cotons filés restent les mêmes sans ventes importantes. Le coton en paquet et les filés pour tissage ont été peu demandés.

On ne cite pas de fortes affaires en tissus, calicots, longottes et cretonnes. Depuis quelque temps, plusieurs tissages ont reçu des commandes importantes en tissus pour l'Algérie à des prix plus favorables que les autres genres.

Les fabricants de rouennerie ont vu cette semaine un petit nombre d'acheteurs. La demande ne s'est pas ranimée, mais les prix sont bien tenus.

—

Londres, 20 juin.

Acheteurs indigènes et étrangers nombreux ; animation ; baisse 1/2 à 1 penny sur clôture mai. Dernières séries commenceront 12 septembre et 21 novembre.

Acheteurs nombreux; bonne animation ; en général, baisse 5 0/0 sur clôture mai ; choix médiocre.

Acheteurs nombreux ; beaucoup d'animation ; maintien à peu près dernière clôture ; catalogue mal composé.